

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement RCA21-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA21-08-1 sur les tarifs a été adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 5 octobre 2021.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal,
Le 6 octobre 2021

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement